

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 10/06/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 - 130

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

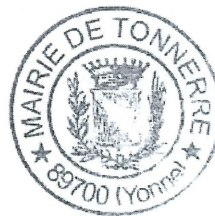
RENOUVELLEMENT CERTIFICATS ELECTRONIQUES CERTINOMIS

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°2026-048 du 23 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire, notamment en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres ;
- Considérant l'obligation de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Considérant que les certificats électroniques actuellement détenus par le maire et le premier adjoint arrivent à échéance ;
- Considérant la nécessité de renouveler les certificats électroniques du maire et de son premier adjoint ;

DECIDE

- De signer la proposition commerciale de la SAS JVS MAIRISTEM, sise à Châlons-en-Champagne (Marne), relative au renouvellement du certificat électronique Certinomis de M. Cédric CLECH, maire de Tonnerre, pour une durée de trois ans du 25 septembre 2026 au 24 septembre 2029, pour un montant de 425,00 € HT, soit 510,00 € TTC ;
- De signer la proposition commerciale de la SAS JVS MAIRISTEM, sise à Châlons-en-Champagne (Marne), relative au renouvellement du certificat électronique Certinomis de M. Pascal LENOIR, premier adjoint au maire, pour une durée de trois ans du 6 septembre 2026 au 5 septembre 2029, pour un montant de 425,00 € HT, soit 510,00 € TTC ;
- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 9 juin 2026

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre